



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Dépenses de fonction

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier :

2022-2023

Trimestre :

janvier à mars

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Gaudreau, Frédéric	Commissaire à la lutte contre la corruption	Repas	2023-01-13	29,05 \$